



التجاريب ليزنغ  
Attijari Leasing

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019 DE ATTIJARI LEASING

# SOMMAIRE

## 04 **CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE**

Environnement International  
Conjoncture Nationale

## 08 **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

Renseignements à caractère général concernant Attijari Leasing

## 10 **LES FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS**

## 12 **ACTIONNARIAT**

## 14 **ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION**



18	<b>ACTIVITÉS &amp; RÉSULTATS</b>
	Mécanisme d'une opération de Leasing Chiffres Clés Evolution des approbations et des mises en force Répartition sectorielle des approbations et des mises en force Evolution de l'activité du secteur du Leasing durant la période 2015/2018 Qualité des risques Activité du factoring Faits marquants au cours du quatrième trimestre 2018 Perspectives d'avenir
30	<b>EVOLUTION DE L'ACTION</b>
32	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS</b>
34	<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>
	Gestion des ressources humaines Formation Organisation de la société
38	<b>CONTRÔLE INTERNE &amp; GESTION GLOBALE DES RISQUES</b>
	Système de Contrôle Interne
42	<b>LES PARTIES LIÉES</b>
	Informations sur les parties liées
44	<b>RAPPORT FINANCIER</b>
	Référentiel et Principes comptables appliqués
70	<b>RÉSOLUTIONS ADOPTÉES</b>



# CONJONCTURE ECONOMIQUE & FINANCIÈRE



## ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans son dernier Rapport, au mois de janvier 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de **la croissance économique mondiale** attendue pour 2020 et 2021 à 3,3% et 3,4% (contre 3,4% et 3,6% respectivement, au mois d'octobre dernier) et 2,9% estimé pour 2019. Cette révision à la baisse est principalement attribuée à la montée des tensions géopolitiques et l'instabilité sociale dans certains pays du Moyen-Orient, principalement, et ce, outre une activité économique moins vigoureuse qu'attendu dans certaines grandes économies émergentes à l'instar de l'Inde.

Etant signalé que le Fonds estime que ces performances auraient été inférieures de 0,5 point de pourcentage n'eût été la relance monétaire engagée aussi bien dans les économies avancées que dans les pays émergents depuis 2019.

Dans **les pays avancés**, la croissance devrait se stabiliser au niveau de 1,6% au cours des deux prochaines années contre 1,7% en 2019. Cette évolution reflète le ralentissement attendu aux États-Unis, où le taux de croissance estimé à 2,3% en 2019 continuerait son ralentissement pour revenir à 2% en 2020 puis à 1,7 % en 2021. Cette décélération s'explique, principalement, par le retour à la neutralité de la politique budgétaire compte tenu de la fin du programme de relance fiscale de l'Administration américaine, ainsi que par la stagnation du commerce mondial qui commence à altérer le climat des affaires.

Dans **la Zone Euro**, la croissance devrait s'établir à 1,3% en 2020 puis à 1,4 % en 2021 contre des estimations de 1,2% pour l'année 2019. La hausse prévue de la demande extérieure devrait contribuer au raffermissement attendu de l'activité économique. Les perspectives restent inchangées pour la France et l'Italie, alors que l'Allemagne devrait connaître une reprise en relation avec la dynamique qui devrait marquer l'évolution de ses industries manufacturières.

Quant aux **pays émergents et en développement**, la croissance devrait s'accélérer à 4,4 % en 2020 et à 4,6 % en 2021 contre des estimations de 3,7% pour 2019. Cette amélioration des perspectives tient, principalement, au redressement attendu de l'activité dans les pays ayant connu des difficultés économiques, notamment la Turquie, la Russie et le Brésil et ce, grâce à des politiques économiques plus accommodantes.



## CONJONCTURE NATIONALE

### Activité économique

Le taux de croissance attendu pour l'année 2019 a été revu à la baisse pour s'établir à 1,4% contre 2,5% réalisés en 2018, traduisant la faiblesse de l'activité économique au cours de ladite année et ce, malgré l'amélioration de certains indicateurs relatifs au secteur touristique, à la récolte exceptionnelle des céréales, outre le reprise progressive de la production du phosphate et dérivés. En effet, cette faiblesse de l'activité revient à plusieurs facteurs notamment la baisse de la demande émanant de la Zone Euro qui a impacté négativement les industries manufacturières destinées à l'exportation, en plus de facteurs internes à l'instar du repli de la récolte d'olives à huile et la poursuite des difficultés dans le secteur des hydrocarbures.

Concernant l'année 2020, les prévisions tablent sur une amélioration du taux de croissance pour atteindre 2,7%. Cette évolution tient essentiellement à la poursuite de l'amélioration dans les services marchands notamment le tourisme, à l'expansion du secteur agricole en relation avec la récolte record d'huile d'olive (350 mille tonnes contre 140 mille tonnes la campagne précédente) et ce, outre le retour progressif des industries non manufacturières suite à l'entrée en exploitation du gisement « Nawara » qui permettra une hausse de 50% de la production du Gaz. Faut-il encore signaler que les industries manufacturières destinées à l'export devraient connaître une certaine reprise en relation, principalement, avec la légère amélioration attendue de la croissance dans la Zone Euro.

### Agriculture et pêche

Les superficies emblavées **en céréales**, au titre de la campagne agricole 2019-2020, ont connu une hausse de 8,3% par rapport à la campagne précédente pour s'établir à 1,3 million d'hectares.

Concernant **le secteur de l'arboriculture** et en relation avec la bonne récolte d'huile d'olive pour la campagne actuelle, l'objectif des exportations est fixé à 250 mille tonnes en amélioration par rapport aux 160 mille tonnes exportées la campagne précédente. En revanche, la production des agrumes devrait connaître une régression de 16,8% par

rapport à la campagne 2018-2019, portant sur 366 mille tonnes contre une moyenne de 430 mille durant les cinq dernières années.

En ce qui concerne **la filière laitière**, les quantités produites de lait frais ont connu une hausse de 3% en 2019 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1,3 million de litres. Parallèlement, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a atteint, au cours des onze premiers mois de 2019, 131 mille tonnes contre 122 mille durant la même période de l'année précédente.

Pour ce qui est de **la balance alimentaire**, elle a enregistré, au cours de l'année 2019, une hausse sensible de son déficit (+194%) pour s'établir à 1.398,2 MDT contre 476,1 MDT l'année précédente. Cette évolution est due, essentiellement, au repli des exportations (-13% contre 48,1%) suite à la baisse des ventes d'huile d'olive, contre une progression des importations (5,4% contre 15,1% un an plus tôt). Ainsi, le taux de couverture s'est détérioré de 15,8 points de pourcentage pour s'établir à 75,3%.

### Activité industrielle

**L'indice de la production industrielle** a poursuivi, au cours des onze premiers mois de l'année 2019, sa tendance baissière à un rythme plus accentué que celui de la même période une année auparavant (-3,5% contre -0,5%). Cette évolution est expliquée, essentiellement, par la poursuite de la contraction de la production des industries manufacturières (-4% contre une stagnation) et la baisse de celle du secteur énergétique (-7,6% contre -2,1%). En revanche, le secteur des mines a connu une importante reprise (14,8% contre -12,5%) en relation avec la hausse de la production du phosphate (3,7 mille tonnes durant les onze premiers mois de l'année 2019 contre environ 2,6 mille au cours de la même période de l'année précédente). S'agissant du fléchissement des quantités produites dans le secteur manufacturier, il est dû, notamment, à la contraction dans les industries agroalimentaires (-2,4% contre 5,9% un an plus tôt) en relation avec la baisse de la production d'huile d'olive durant la campagne 2018-2019 et, à moindre degré, les industries du textile, habillement et cuirs (-2,8% contre 1,1%) et les industries



mécaniques et électriques (-1,8% contre 1,4%), affectées par la faiblesse de la demande extérieure en provenance de la Zone Euro. En revanche, la production du secteur des industries chimiques a connu une reprise (1,9% contre -8,1%), en rapport avec la hausse du niveau de la production du phosphate.

La contraction de l'activité industrielle s'est traduite par une baisse des importations de matières premières et demi-produits de 2% en 2019 contre une progression de 22,5% en 2018, alors que celles des biens d'équipement ont évolué à un rythme moins rapide qu'en 2018 (9,5% contre 15,6%).

Pour ce qui est **des échanges commerciaux du secteur avec l'extérieur**, les exportations des industries manufacturières ont connu une décélération en 2019, en relation avec la contraction des exportations des industries agro-alimentaires (-13% contre 45,2% en 2018) et le ralentissement de celles du textile, habillement et cuirs (4,2% contre 18,6%) et, à moindre degré, des industries mécaniques et électriques (12,3% contre 14,1%). En revanche, le secteur des mines, phosphate et dérivés a connu une reprise de ses exportations (21,3% contre -2,7%).

Sur **le plan énergétique**, le déficit énergétique s'est aggravé passant de 6.179,4 MDT en 2018 à 7.756,4 MDT en 2019, soit 40% du déficit commercial global. Cette évolution est expliquée, principalement, par le ralentissement des exportations (3,9% contre 13,7%) et ce, malgré la décélération des importations (19,6% contre 39,9%). Ainsi, le taux de couverture s'est détérioré pour s'établir à 23,8% contre 27,4% un an plus tôt.

## Tourisme

Au cours du mois de décembre 2019, le raffermissement de l'activité touristique s'est poursuivi, quoiqu'à un rythme moins rapide que celui du même mois de l'année précédente. En effet, les entrées de touristes étrangers ont progressé de 8,8% contre 28% une année auparavant, les nuitées touristiques globales ont augmenté de 0,3% contre 20,1% et les recettes touristiques en devises se sont inscrites en hausse de 17,9% contre 57,2%.

**Pour l'ensemble de l'année 2019, les flux de touristes étrangers** se sont accrus à un rythme mois accéléré que l'année 2018, soit 15,4% contre 20,5% portant sur environ 8 millions de touristes. Cette évolution a concerné, en particulier, les entrées de touristes de nationalités européennes (15,6% contre 42% en 2018), principalement les Français (13,9% contre 37%), les Italiens (20,9% contre 17,1%) et les Britanniques (65,2% contre 342,1%). De son côté, le nombre de touristes maghrébins s'est consolidé de 15,5% contre 11% en 2018, en particulier les Libyens (30,1% contre 14%).

Parallèlement, **les nuitées touristiques globales** ont connu, en 2019, une décélération, soit 10,9% contre 22,8% un an plus tôt, pour s'établir à 30 millions d'unités. Cette évolution a touché la majorité des zones touristiques, notamment, celles de Yasmine-Hammamet (16,8%), Monastir-Skanes (16,3%) et Sousse (14,6%).

De ce fait, **les recettes touristiques** se sont inscrites en hausse de 35,7% contre 46,3% une année auparavant, pour atteindre 5.619 MDT. Sans l'effet change, les recettes se sont accrues de 27,4% contre 29,1% en 2018.

## Transport aérien

**Le trafic aérien de passagers** a connu, en décembre 2019 et en glissement annuel, une légère baisse de 0,4%, pour s'établir à 672 mille passagers.

**Sur l'ensemble de l'année 2019**, le nombre de passagers a connu un ralentissement de son rythme d'évolution, par rapport à 2018, soit 7,5% contre 21,6%, pour atteindre 11,7 millions de passagers.

**Par aéroport**, le transport de passagers s'est amélioré, en particulier, dans les aéroports d'Enfidha-Hammamet (57,4%), de Djerba-Zarzis (5,6%), de Tunis-Carthage (2,9%) et de Monastir (1,8%).



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ



## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

### Cadre Général

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 70 136 464
Fax	00 216 70 242 606
Adresse électronique	Attijari.leasing@planet.tn
Site Web	www.attijarileasing.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13/12/1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
Exercice social	Une année, allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Capital social	27 500 000 dinars divisés en 2 750 000, actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.</p>
Identifiant unique	496311P



# LES FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS



Les principaux faits saillants ayant marqué l'année 2019 se résument ainsi :

### En matière d'activité

- Un niveau des approbations de 299.090 Millions de dinars (MD) vs 347.828MD à fin 2018, soit une baisse d'environ 14.01% pour une année 2019 particulièrement difficile.
- Les mises en forces (MEF) ont atteint 205.193MD vs 263.070 MD fin 2018, soit une baisse de 22%.
- Les encours financiers ont diminué de 8.32 % passant de 535.8 MD à 491.2 MD.
- Renforcement du dispositif commercial dédié à la synergie avec attijrai bank à travers un reporting dédié et un suivi rapproché dans le cadre d'une offre globale aux clients du groupe.

### En matière d'organisation

- Mise à jour du site web de la société et préparation du lancement d'une plateforme digitale destiné à capter une clientèle de plus en plus digitalisée et à assurer un meilleur service aux clients.
- Adoption de nouveaux commissaires aux comptes en l'occurrence MAZARS et Deloitte 2018-2020 renouvelable.
- Mise à jour de la norme ISO 9001 v 2015 du système de Management de la Qualité pour siège et les quatre agences Tamayouz (du centre urbain nord), Rades, Sousse et Sfax.
- Elaboration d'une charte de sécurité informatique.

### En matière de Finances et Contrôle

- Emission d'un emprunt obligataire 2019-1 le 25 Mars 2019 de 20 MD susceptible d'être porté à un maximum de 30 MD clôturé avec succès le 24/06/2019 pour un montant de 20 MD.
- L'Agence de notation financière, Fitch Ratings a amélioré la notation nationale d'Attijari Leasing d'un cran passant de «BB + (tun)» à «BBB- (tun)» avec une perspective stable sur le long terme, et de « B (tun)» à «F3 (tun)» sur le court terme.

### En matière de conformité et contrôle permanent

- Lancement des travaux de mécanisation d'une Politique lutte anti blanchiment de capitaux.
- Mise en place une Politique d'acceptation client KYC.

### En matière de gestion des risques

- La Mise en place un système de Rating interne.
- La mise en place d'une solution de gestion du risque Opérationnel.

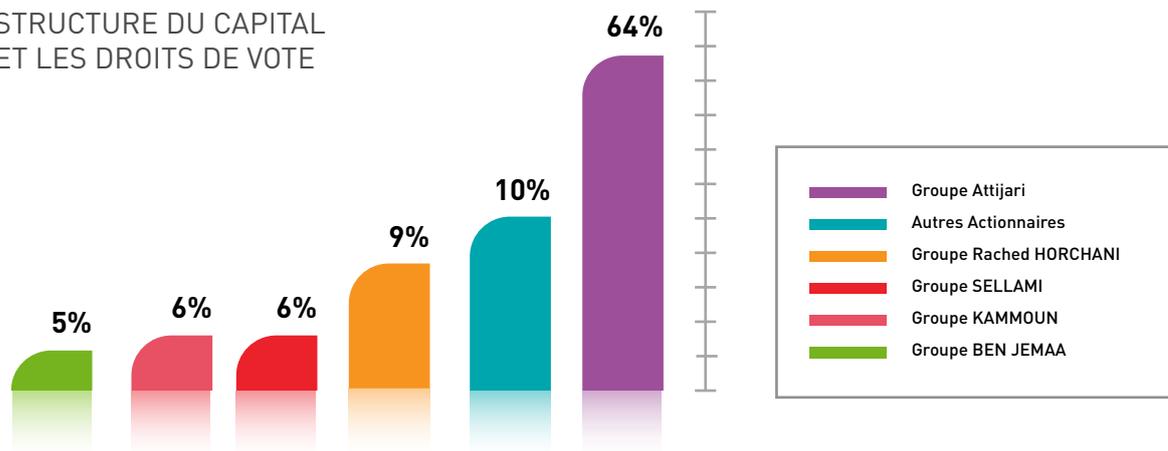


# ACTIONNARIAT



## RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2019

STRUCTURE DU CAPITAL  
ET LES DROITS DE VOTE



Attijari Leasing compte parmi ses actionnaires de référence, une banque d'envergure internationale Attijari wafa bank à travers Attijari bank Tunisie qui détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution avec laquelle elle développe des synergies multiples notamment en termes commerciales, financiers et sociales.

Conformément à l'article 31 des statuts, les titulaires de 10 actions au moins peuvent assister aux réunions des assemblées générales ou se faire représenter. Les titulaires de moins de 10 actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux munis des pouvoirs nécessaires.

De même, l'article 35 des statuts, stipule que chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au 31 décembre 2019, le capital social de Attijari Leasing est réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Pourcentage
Groupe Attijari	1 774 903	64,54%
Groupe Khaled Ben Jemaa	131 967	4,80%
Groupe Rached Horchani	249 997	9,09%
Groupe Kammoun	172 076	6,26%
Groupe Sellami Mohsen	156 442	5,69%
Autres Actionnaires	264 615	9,62%
<b>Totaux</b>	<b>2 750 000</b>	<b>100 %</b>



# ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr Khaled Ben JEMAA	Président du Conseil
Mr Said SEBTI	Administrateur Représentant Attijari bank
Mr Kamel HABBACHI	Administrateur Représentant Attijari bank
Mr Mohsen BOUZID	Administrateur Représentant Attijari bank
Mr Moez TERZI	Directeur Général
Mr Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant
Mr Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant
Mr Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires de Attijari Leasing

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordé par le conseil.

### Comités émanant du conseil d'administration

Dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance de la société et conformément à la réglementation en vigueur et notamment la circulaire BCT 2011-06 du 20 mai 2011 et la loi 2016-48 du 11/07/2016, Attijari leasing est dotée désormais de 2 comités composés de membres du Conseil d'Administration et dont la mission est déterminée par la réglementation en vigueur, à savoir :

**Comité d'Audit Interne** : dont la présidence est assuré par **Mr Lassaad M'ZAH**.

**Comité des Risques** : dont la présidence est assurée par **Mr Moez EL GHALI**.



## Comités émanant de l'organe de la direction générale et le rôle de chaque comité

Il est créé au sein de la société les comités suivants :

### **Comité de financement Leasing**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques. Le comité de financement a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatifs aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 md (y compris la demande en cours) pour un financement leasing mobilier de matériels standards, spécifiques ou immobilier.

### **Comité de ventes des biens récupérés**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, le responsable vente matériels, du Directeur juridique et contentieux, du Directeur Commercial et du Directeur Supports et Moyens Généraux. Le comité de vente a pour objet de statuer sur la décision de la vente des biens récupérés ainsi que le mode de règlement et ce en fonction de la meilleure offre proposée et de la valeur du bien à vendre selon l'expertise effectuée par un expert agréé.

### **Comité Interne de recouvrement**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Juridique et Contentieux, le back office contentieux, les chargés d'exécution, le responsable engagement, le responsable suivi judiciaire et assurances, le responsable précontentieux. Ce comité interne de recouvrement est a pour mission de statuer pour examen détaillé des principaux dossiers du portefeuille contentieux, vérifier les prévisions des dossiers objet de glissement, discuter des relations et des objectifs à atteindre.

### **Comité de recouvrement**

Il est composé du Directeur Général, du Responsable Recouvrement amiable, du directeur juridique et contentieux, du directeur commercial, du directeur risque.

Le comité de recouvrement a pour mission de statuer sur les propositions de transfert des clients du service recouvrement amiable au service contentieux.

### **Comité de Suivi des Actifs classés**

Il est composé du Directeur général, Directeur de la GGR Attijari banque, Directeur du pôle RJ et CD Attijari banque, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur risque Attijari Leasing, Directeur juridique et contentieux, Responsable recouvrement amiable, Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.



**Comité de factoring**

Il est composé du Directeur Général, du responsable factoring et du chargé d'unité d'exploitation des remises.

Le comité de financement factoring est a pour mission de statuer sur les remises de créances des adhérents (client de factoring), les demandes des autorisations des acheteurs (tiré de l'adhérent).

**Comité de trésorerie**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et contrôle de Gestion, du responsable de trésorerie.

Le comité de trésorerie a pour mission de statuer pour l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais...).

**Comité supérieur de recouvrement**

Il est composé du Directeur Général, Directeur du pôle RJ et CD Attijari banque, Le directeur juridique et contentieux ou son adjoint, Les chargés du dossier.

Le comité supérieur de recouvrement est a pour mission de statuer pour la prise de position concernant les dossiers nécessitant une décision importante tel que les dossiers de radiation de créances, d'abandon ou d'abattement pour solde de tout compte.

**Comité de direction**

Il est composé du Directeur général, du Directeur chargé des Activités de Supports ,du directeur commercial, du directeur juridique et contentieux, directeur financier, du directeur gestion des risques, du directeur support et moyens, responsable recouvrement amiable, responsable capital humain, responsable contrôle général.

Le comité de direction, organe d'échange et de concertation, assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale de Attijari Leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

**Comité ALM « Gestion Actif-Passif »**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, directeur commercial, directeur risque, directeur finance et contrôle de gestion, responsable trésorerie, responsable du pôle finance de Attijari bank, le responsable du pôle marché des capitaux (de la Banque d'Investissement) Attijari bank.

Le comité ALM qui se réunit une fois par trimestre et chaque fois que le besoin se fait ressentir (ou sur demande du Conseil d'Administration), a pour mission d'analyser les risques du bilan globalement dans les aspects suivants : risque de taux, risque de liquidité statique ou dynamique (tenant compte de la nouvelle production) et risque de change (pour les banques).



# ACTIVITÉS & RÉSULTATS



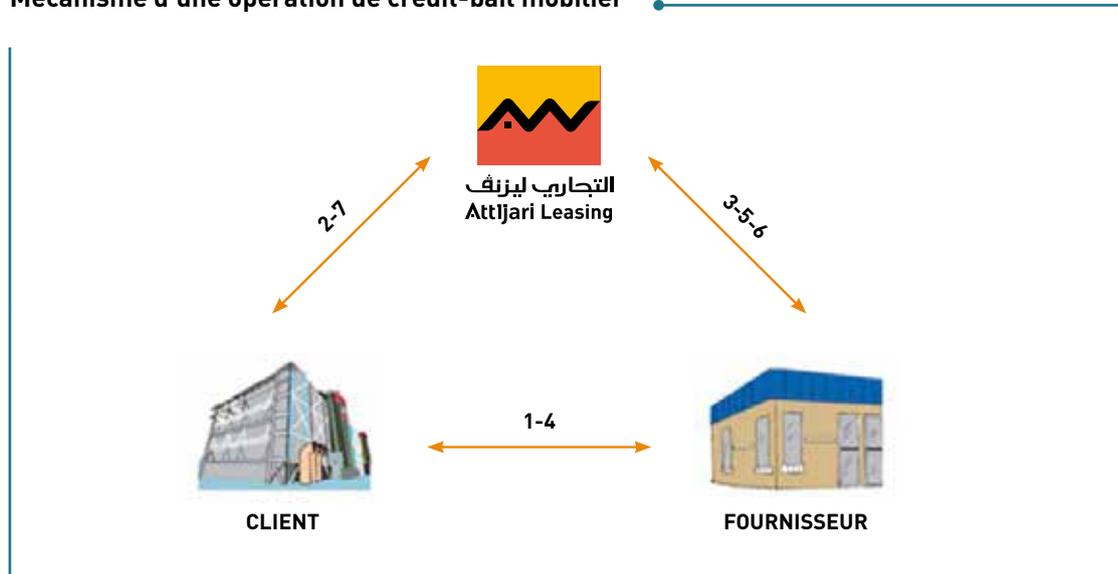
## MÉCANISME D'UNE OPÉRATION DE LEASING

Une opération de Leasing mobilier est engendrée par trois intervenants :

1. le client ou le locataire
2. le fournisseur
3. le bailleur ou la société de Attijari Leasing

Et suit le mécanisme suivant :

### Mécanisme d'une opération de crédit-bail mobilier



1. Le client mène la transaction avec le fournisseur
2. Le client conclut le contrat avec la société de Attijari Leasing
3. La société de Attijari Leasing passe la commande au fournisseur
4. Le fournisseur livre le bien au client
5. Le fournisseur adresse la facture et le procès-verbal de réception à Attijari Leasing en vue du règlement
6. Règlement
7. Le client commence à verser les loyers au leasing



**Les indicateurs d'activité comparés**

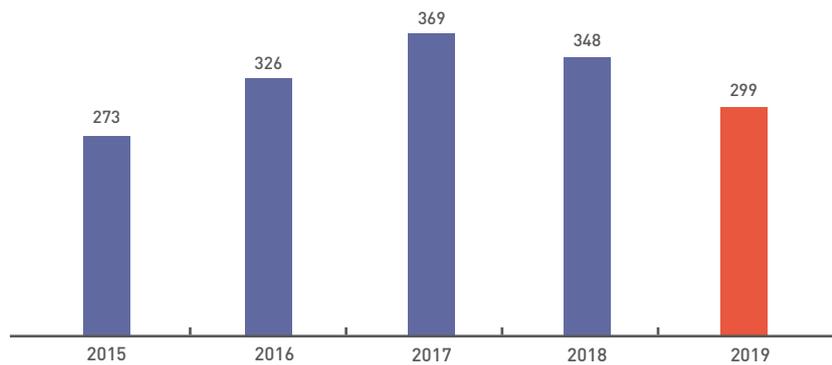
INDICATEURS ( en millions de dinars )	31/12/2017	31/12/2018	Décembre		
			Evol en % 2017/2018	31/12/2019	Décembre Evol en % 2018/2019
MEF (mdt)	279 900	263 069	-6,01%	205 193	-22,00%
Produits Nets de Leasing (PNL)	21 187 836	18 562 024	-12,39%	17 663 878	-4,84%
Total produits d'exploitation	51 860 571	56 321 029	8,60%	58 799 649	4,40%
Total des charges d'exploitation	9 052 322	9 842 833	8,73%	10 427 262	5,94%
C.Propores	49 952 009	52 122 668	4,35%	52 085 722	-0,07%
C.Propores (hors Résultats de la période)	43 479 152	46 529 277	7,02%	48 630 832	4,52%
TOTAL BILAN	557 518 781	592 960 399	6,36%	552 749 690	-6,78%
RESULTAT NET	6 472 857	5 593 391	-13,59%	3 454 890	-38,23%
Emprunts et Dettes rattachées	439 280 484	478 489 185	8,93%	444 928 340	-7,01%
Charges Financières	30 832 677	38 265 028	24,11%	41 791 630	9,22%
Provisions et agios réservés	34 355 727	33 942 571	-1,20%	36 162 521	6,54%
Montant Créances classées (en souffrance)	52 608 358	52 297 247	-0,59%	56 468 437	7,98%
Coefficient d'exploitation	42,7%	53,0%	24,11%	59,03%	11,32%
Taux des actifs classés	9,43%	9,12%	-3,31%	10,58%	16,04%
Taux de couverture	65,3%	64,90%	-0,61%	64,04%	-1,33%
Dotations nettes aux prov /risques clients	2 817 926	1 530 268	-45,70%	3 193 739	108,70%
Total engagements	557 815 165	573 513 185	2,81%	533 666 687	-6,95%
Ratios de rentabilité RN / PNL	30,55%	30,13%	-1,36%	19,56%	-35,09%
Ratios de solvabilité (Tier 2)	10,42%	11,97%	14,88%	13,81%	15,37%
Ratios de solvabilité (Tier 1)	7,93%	7,84%	-1,13%	9,06%	15,56%



## EVOLUTION DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

### Approbations

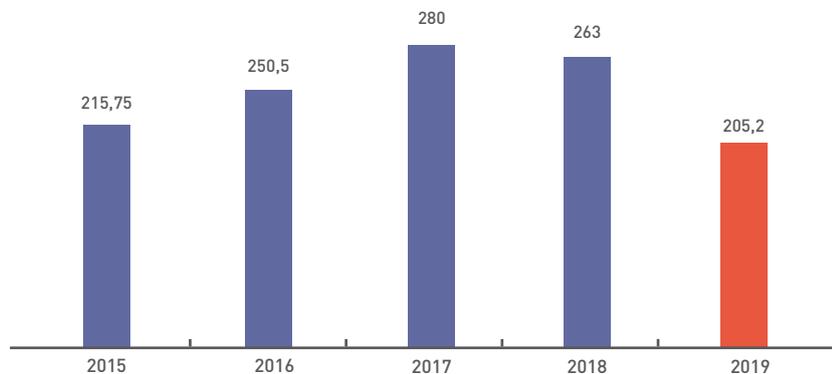
L'année 2019 a été clôturée par un total de 299.090 MD d'approbations contre 347.828 MD en 2018. Les approbations de Attijari Leasing ont enregistré en 2019 une baisse de 14.01% par rapport à 2018.



Approbations comparées 2015 - 2019 en MD

### Mise en Force

La Mises en force (Production) a atteint 205.193 millions de dinars à fin 2019 contre 263.070 millions de dinars en 2018, soit une baisse de 22%.



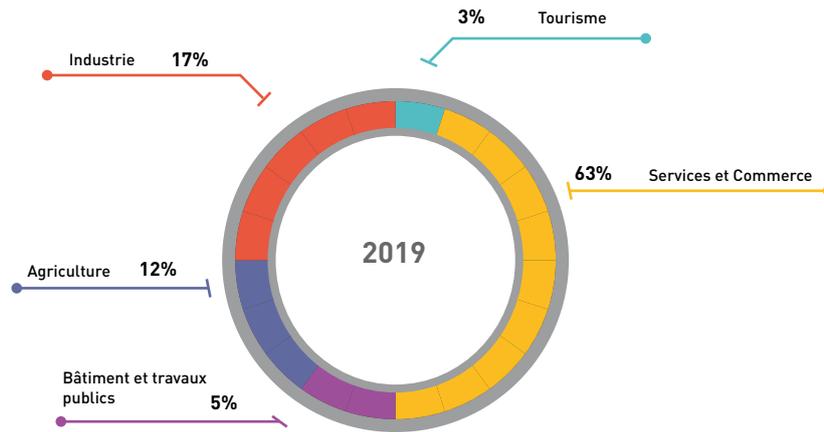
Mise en force comparées 2015 - 2019 en MD



## RÉPARTITION SECTORIELLE DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

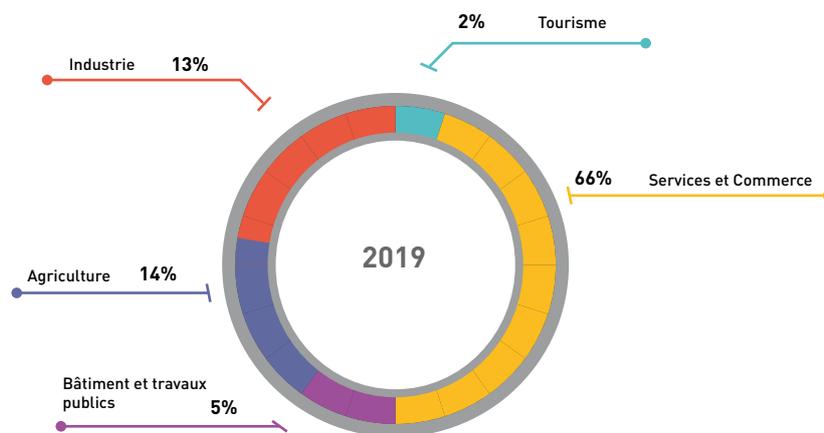
Aussi bien pour les approbations que pour les mises en forces, le secteur porteur de l'activité de Attijari Leasing demeure le secteur Services et Commerce.

### Répartition des Approbations par secteur



Les deux secteurs (Services & Commerce, Industrie) constituent les plus grandes fractions des financements approuvés en 2019, environ 80% des totales approbations.

### Répartition des Mises en forces par secteur



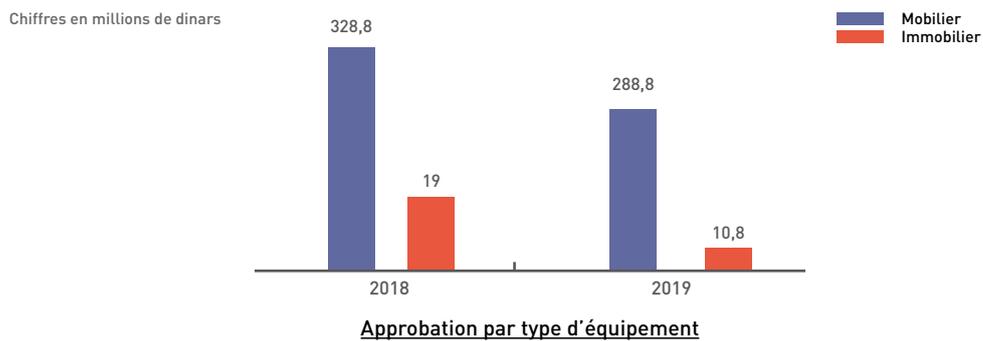
Pour 2019 les deux secteurs (Service & Commerce, Agriculture) constituent 80% des mises en forces. Ces deux secteurs accaparent les plus grandes part des financements mis en force.



## Répartition des approbations et des mises en force par type d'équipement

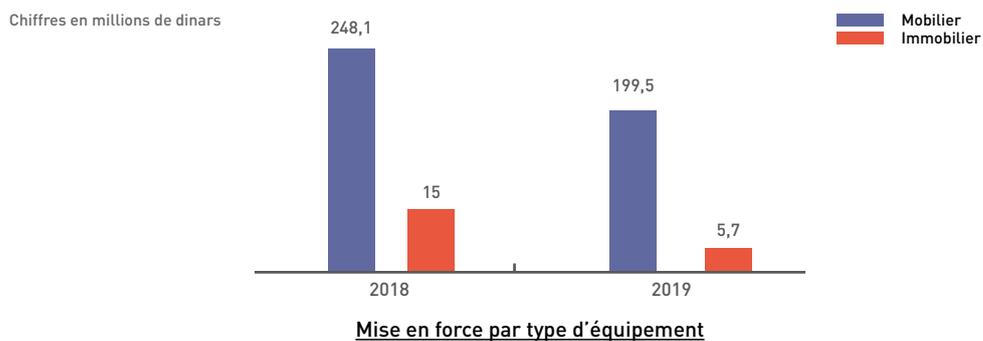
Le matériel standard (matériel roulant principalement) demeure le produit le plus financé par Attijari Leasing.

### Répartition des Approbations comparées 2018 / 2019 par type de matériel



Le matériel mobilier représente 96.40% des approbations en 2019, contre 94.50% fin 2018.

### Mises en forces Comparées 2018 / 2019 par type d'équipement



La part du matériel mobilier (Matériel roulant et Matériel spécifique) représente plus que 94% des financements de chacune des deux années 2018 et 2019. Une baisse significative de 62.00% pour le financement d'immobilier a été observée en 2019.

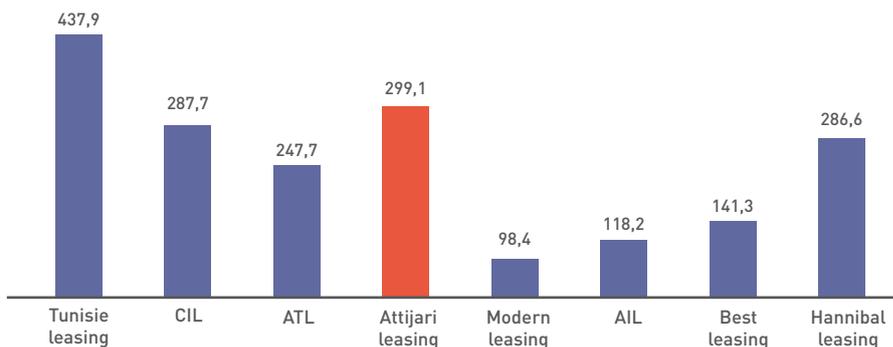
### Part de marché des sociétés de leasing au 31/12/2018

Pour Attijari Leasing, 2019 a été l'année durant laquelle elle s'est positionnée en tant que deuxième opérateur du Leasing National au niveau des approbations (graphiques ci-après) :



## Approbations

Chiffres en millions de dinars

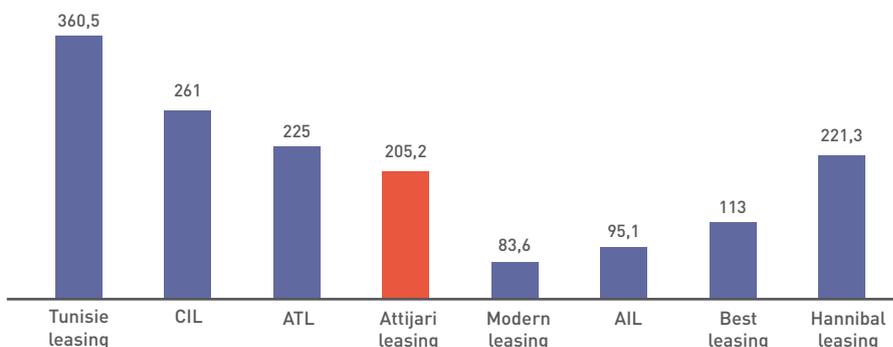


**Approbations des sociétés de leasing 2019**

Avec 15.6 % de parts de marché, Attijari Leasing occupe la deuxième place au niveau du secteur en termes d'approbation.

## Mises en Forces

Chiffres en millions de dinars

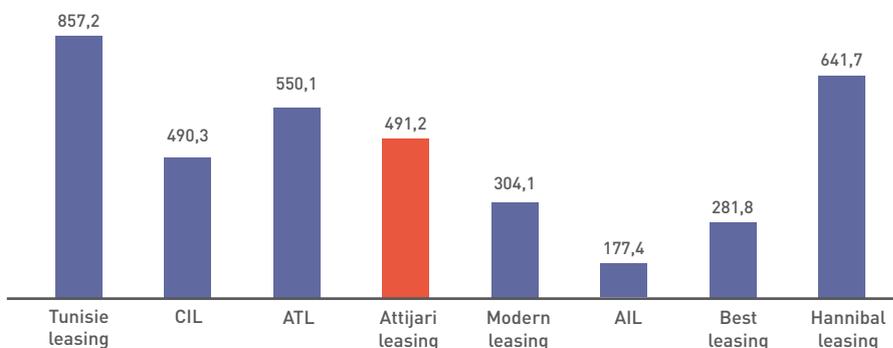


**Mise en force des sociétés de leasing 2019**

Avec 13.11% de parts de marché, Attijari Leasing occupe la cinquième place au niveau du secteur en termes de mises en forces.

## Encours Financiers cumulés Au 31/ 12 / 2019

Chiffres en millions de dinars



**Encours financiers cumulés 31/12/2019**

Une diminution de 8.32% réalisée par Attijari Leasing en matière d'encours financiers contre une diminution du secteur de 9.03% entre 2018 et 2019, sachant que Attijari Leasing se positionne à la quatrième place en termes d'encours financiers avec une part de marché de 13,5%.



## EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LEASING DURANT LA PÉRIODE 2016 / 2019

L'évolution du secteur durant les quatre dernières années 2016 / 2019 a connu une diminution de -20.39% en matières d'approbations et de -15.85% en matière de mises en forces sauf pour l'encours qui a connu une augmentation à hauteur de 13.61% en matière d'encours. Ceci étant expliqué par une conjoncture économique difficile.

Le rythme de croissance aurait été plus important s'il n'y avait pas une baisse significative de l'activité en 2019 (baisse de -16.46% en matière d'approbations, de -21.51% en matière de MEF et de -9.02% en matière d'encours financiers).



Evolution de l'activité du secteur de leasing

## QUALITÉ DES RISQUES

Le taux d'actifs classés de la société est passé de 9.12% fin 2018 à 10.47% à fin 2019, soit une augmentation de 14.8%, cette situation résulte d'un contexte économique difficile en 2019 qui s'est répercuté négativement sur l'ensemble du secteur du leasing qui a vu son taux d'actif classé moyen passée de 6,75% en 2018 à 9% en 2019.

En revanche, la société œuvre constamment à améliorer la qualité de ses actifs et ce tant en amont par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien au niveau du recouvrement qu'au niveau du recouvrement judiciaire.

## ACTIVITÉ DU FACTORING

L'activité du factoring a dégagé en 2019 des revenus de 2.169 MD contre 1.812 MD dinars en 2018 (commissions d'affacturage et commissions de financement), soit une augmentation de 19.7%.



## LES FAITS MARQUANTS AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2019

SOURCE (INDICATEURS D'ACTIVITÉ AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2019)

(Mt en Milliers de dinars)

4 ème trimestre 2019		QATRIEME TRIMESTRE			Cumul au 31 DECEMBRE			
		2019*	2018**	Var en %	2019*	2018**	Var en %	
<b>Approbations</b>								
Répartition des approbations / secteurs & par types		<b>Total</b>	<b>84 170</b>	<b>91 580</b>	<b>-8%</b>	<b>299 090</b>	<b>347 828</b>	<b>-14,0%</b>
2-1 Agriculture	Mobilier	9 803	11 081	-12%	36 907	40 744	-9%	
	Immobilier	0	0		95	172	-45%	
2-2 Industrie	Mobilier	16 188	14 079	15%	49 168	45 083	9%	
	Immobilier	753	690	9%	753	1 819	-59%	
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	3 998	8 554	-53%	15 887	37 582	-58%	
	Immobilier	134	0		134	1 335	-90%	
2-4 Tourisme	Mobilier	1 850	2 104	-12%	8 623	6 624	30%	
	Immobilier	0	0		220	926	-76%	
2-5 Services et commerce	Mobilier	47 891	50 153	-5%	177 726	198 729	-11%	
	Immobilier	3 552	4 919	-28%	9 576	14 814	-35%	
<b>Mises en force</b>								
Répartition des mises en force /secteurs & par types		<b>Total</b>	<b>52 962</b>	<b>74 071</b>	<b>-28%</b>	<b>205 193</b>	<b>263 070</b>	<b>-22%</b>
4-1 Agriculture	Mobilier	7 122	8 484	-16%	29 247	33 252	-12%	
	Immobilier	0	0		0	172		
4-2 Industrie	Mobilier	6 834	9 523	-28%	26 137	32 293	-19%	
	Immobilier	450	400		700	2 100	-67%	
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	2 158	6 012	-64%	10 053	28 938	-65%	
	Immobilier	0	101		0	1 056		
4-4 Tourisme	Mobilier	1 190	1 588	-25%	3 832	7 399	-48%	
	Immobilier	0	378		220	589	-63%	
4-5 Services et commerce	Mobilier	32 253	42 973	-25%	130 272	145 524	-10%	
	Immobilier	2 955	4 612	-36%	4 732	11 747	-60%	



Total des engagements en cours				533 758	573 513	-7%
Total des engagements classés				55 871	52 297	7%
Trésorerie Nette				19 468	6 772	187%
Structure des Ressources				435 981	469 014	-7%
Emprunts obligataires				29%	31%	-6%
Emprunts bancaires				59%	57%	4%
Emprunts étrangers				10%	9%	11%
Certificats de dépôts				2%	3%	-33%
Capitaux propres ***				48 631	46 529	5%
Revenus bruts de Leasing (1)	71 356	75 948	-6%	287 677	284 552	1%
Revenus nets de leasing	15 425	15 115	2%	58 831	56 321	4%
Produits nets de leasing	5 489	4 907	12%	17 695	18 562	-5%
Total charges d'exploitat* hors provisions	2 433	2 366	2,8%	10 427	9 842	5,9%

\* Données non auditées

\*\* Données financières définitives et auditées

\*\*\* Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing ,de factoring bruts et de participations nettes de provisions

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Intérêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

#### Les faits marquants

L'activité de la société ,s'est caractérisée essentiellement par :

- \* Une baisse des approbations cumulées de 14 % par rapport à la même période 2018
- \* Une baisse des mises en force cumulées de 22 % par rapport à la même période 2018
- \* Les ressources d'emprunts ont baissé de 7%
- \* Une augmentation du taux d'actifs classés passant de 9,12 % à 10,47% à fin 2019
- \* Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 5 % compte non tenu du résultat de la période

#### Autres informations

L'Agence de notation financière, Fitch Ratings a amélioré la notation nationale d'Attijari Leasing d'un cran passant de «BB+(tun)» à «BBB-(tun)» avec une perspective stable sur le long terme, et de "B"(tun) à "F3(tun)" sur le court terme

Renouvellement de la norme ISO 9001 v 2015 du système de Management de la Qualité avec une extension de la certification



## PERSPECTIVES D'AVENIR

La politique de croissance de Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

Le dernier Plan stratégique en vigueur de Attijari Leasing 2019-2023 s'articule autour des 3 actions suivantes :

- Ajuster notre organisation commerciale et mettre en avant les futurs avantages concurrentiels de Attijari Leasing : qualité de service, proximité des clients, agilité, expertise et synergies Groupe,
- Ajuster notre efficacité opérationnelle pour assurer une meilleure qualité de risque et une meilleure productivité,
- Créer une nouvelle dynamique RH pour assurer une meilleure motivation des collaborateurs et instaurer une nouvelle adhésion autour d'un projet et d'une vision stratégique commune.

Attijari Leasing vise pour 2023 de réaliser la meilleure croissance du marché à travers un « upgrade » significatif de la Dynamique Commerciale portée par une meilleure Qualité de Service et ce en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés :



## Etats de résultats prévisionnels

Exercice clôturant le 31 décembre	2020	2021	2022
<b>Intérêts bruts de Leasing</b>	<b>59 934</b>	<b>65 631</b>	<b>72 110</b>
Croissance en %	10,8%	9,5%	9,9%
Taux de marge bruts Leasing	21,8%	20,6%	21,6%
Autres produits d'exploitation	3 117	3 429	3 772
Croissance en %	10,0%	10,0%	10,0%
Charges financières nettes	43 938	47 756	52 071
Croissance en %	3,4%	8,7%	9,0%
En % du CA	73,3%	72,8%	72,2%
<b>Revenus nets de Leasing</b>	<b>19 113</b>	<b>21 304</b>	<b>23 811</b>
Croissance en %	32,3%	11,5%	11,8%
Taux de marge nette Leasing	31,9%	32,5%	33,0%
Commissions de factoring	459	505	555
Intérêts de financement	1 913	2 104	2 315
<b>Revenus nets de Factoring</b>	<b>2 372</b>	<b>2 609</b>	<b>2 870</b>
Croissance en %	10,0%	10,0%	10,0%
<b>Total Revenus</b>	<b>21 485</b>	<b>23 913</b>	<b>26 681</b>
Croissance en %	29,4%	11,3%	11,6%
Charges de personnel	7 795	8 575	9 432
Dot. Amt. & Prov. Immo. Incorpo. & Corpo.	560	613	562
Autres charges d'exploitation	3 216	3 447	3 702
Commissions encourus	311	342	377
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>11 882</b>	<b>12 977</b>	<b>14 073</b>
Croissance en %	9,5%	9,2%	8,4%
<b>REX avant provisions</b>	<b>9 603</b>	<b>10 936</b>	<b>12 608</b>
Taux de marge Leasing	50,2%	51,3%	52,9%
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	2 448	2 486	2 558
Dotations aux provisions pour R&C	100	100	100
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 955</b>	<b>8 251</b>	<b>9 850</b>
En % du CA	32,4%	34,5%	36,9%
Produits des placements	925	971	1 020
Produits non courants	272	286	300
Charges non courantes	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>8 152</b>	<b>9 508</b>	<b>11 169</b>
Impôts sur les résultats	1 943	2 370	2 951
Taux d'impôts apparent	23,8%	24,9%	26,4%
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>6 209</b>	<b>7 138</b>	<b>8 218</b>
En % du CA	28,9%	29,9%	30,8%
Croissance en %	107,1%	15,0%	15,1%



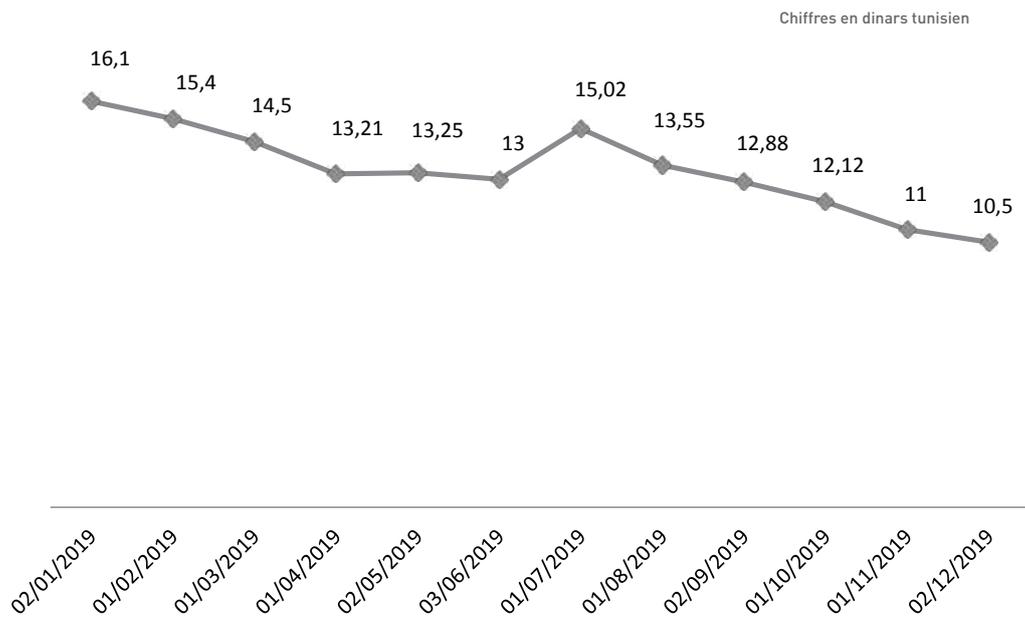
# ÉVOLUTION DE L'ACTION



## ÉVOLUTION DE L'ACTION DE ATTIJARI LEASING EN 2019

Durant l'année 2019, le cours de clôture le plus élevé du titre Attijari Leasing a été affiché le 15/01/2019 à 16.43 DT alors que le cours de clôture le plus bas a été affiché le 12/12/2019 à 10.39 DT.

### Évolution du cours de l'action 2019



# AFFECTATION DES RÉSULTATS



## AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- 1/ De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.
- 2/ D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3/ Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- 1/ La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- 2/ Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
- 3/ Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois à partir de sa décision de l'assemblée générale. Ceux non réclamés dans le délai de cinq ans de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui ayant approuvé sa distribution, seront prescrits.



# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



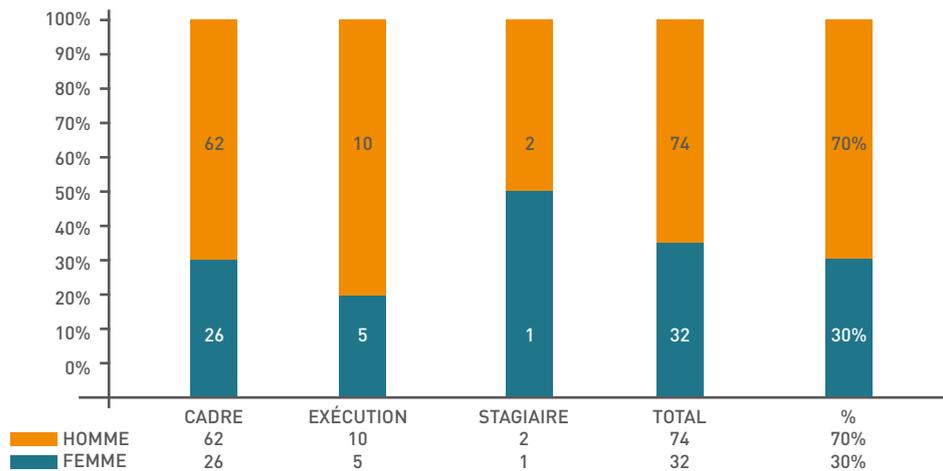
## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Evolution des effectifs

L'effectif du personnel s'est stabilisé entre 31/12/2018 et 31/12/2019 à 106 personnes.

La répartition des effectifs à fin 2019 entre cadre et non cadres, femmes et hommes est présentée dans le graphique ci-après :

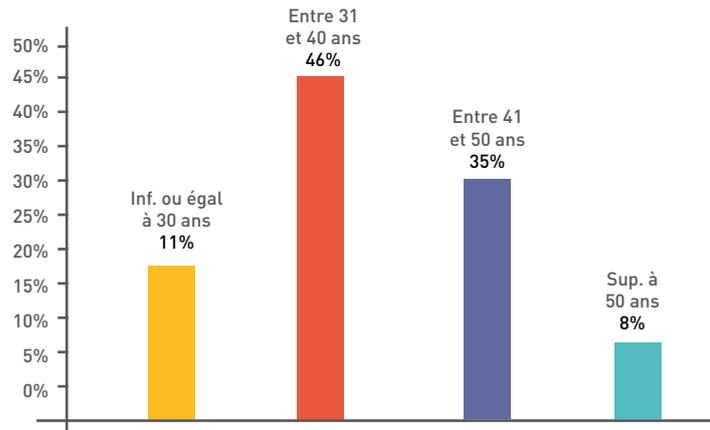
#### Répartition de l'effectif par Sexe & par Niveau d'Instruction



Ainsi, la société est constituée de 83% de cadres à fin 2019 sachant que 30% de son personnel est constitué de femmes.



## Répartition du personnel par tranche d'âge



Tranche d'âge	Nombre	%
Inf. ou égal à 30 ans	12	11%
Entre 31 et 40 ans	49	46%
Entre 41 et 50 ans	37	35%
Sup. à 50 ans	8	8%
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>100%</b>

La société est constituée de 11% de personnes dont l'âge est inférieur à 30 ans et 46% entre 31 et 40 ans, soit au total 57% ayant un âge inférieur à 40 ans.

## FORMATION

La formation en continue du personnel constitue pour Attijari Leasing un axe de développement et de performance important. En effet, elle permet de s'inscrire dans une volonté de développement et d'évolution des connaissances de ses ressources et des compétences dont elle dispose pour répondre au mieux aux besoins de ses clients qui sont devenus de plus en plus exigeants et en phase avec les nouvelles technologies du digital et de la correspondance à distance en général.

La formation permet à ses salariés non seulement de monter en compétence mais de souder les équipes et de les associer à la performance globale de la société.

Plusieurs thèmes ont été identifiés, proposés et réalisés dans ce cadre et touchent principalement les domaines suivants :

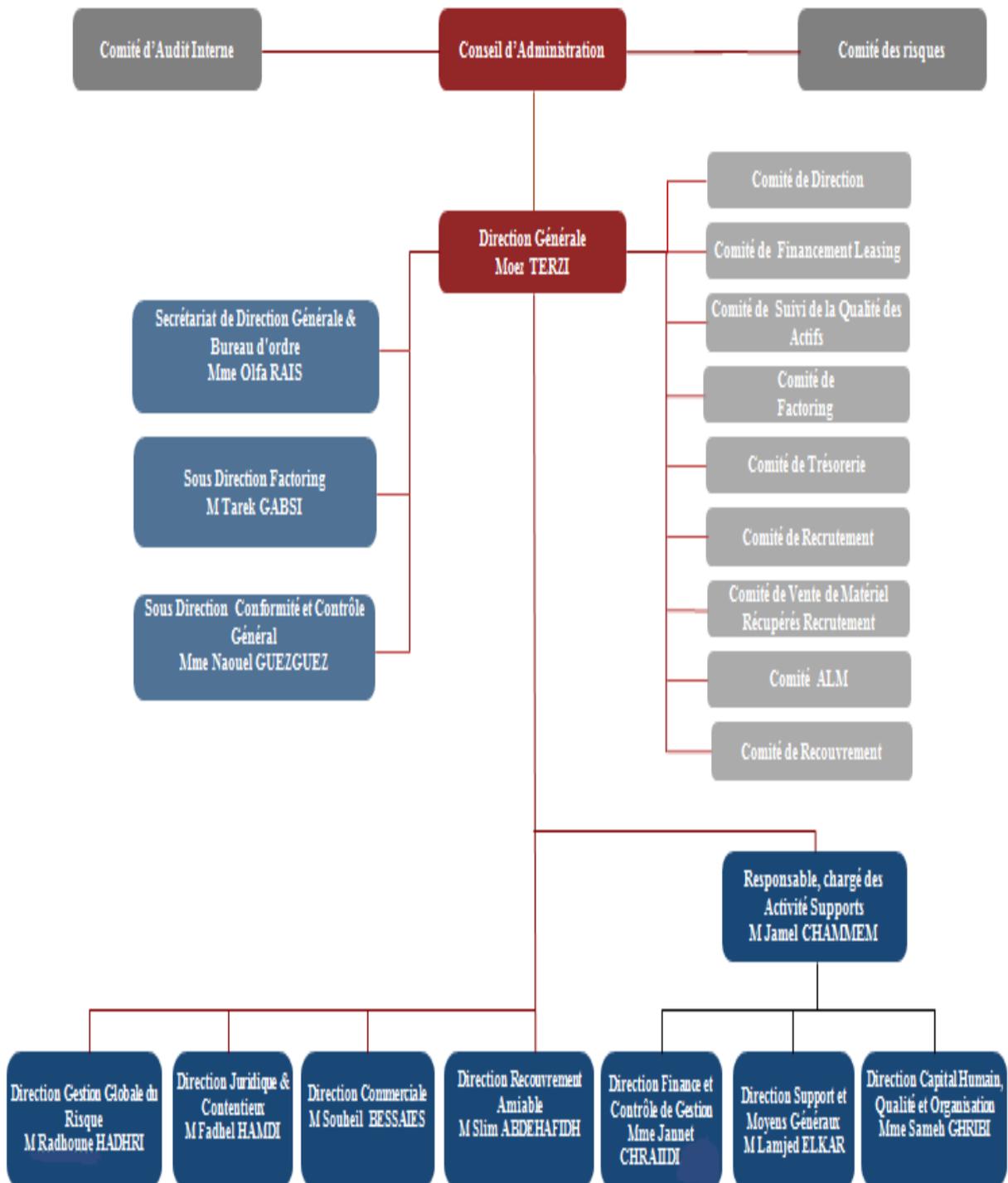
- Un cycle de formation et une session de coaching ont été réalisés pour les commerciaux sur le thème « **Techniques de ventes et négociations** ».
- Un cycle de formation « **Finance & comptabilité** » destiné pour l'équipe Finances.
- Une action de formation pour la qualification de l'équipe informatique sur le thème « **ITIL Fondation** ».
- Une action de formation en ligne a été effectuée pour un nombre important du personnel, **63 participants**, portant sur « **la sensibilisation à la lutte contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** ».

Toutes les actions de formation réalisées ont fait l'objet d'une évaluation à chaud et d'une évaluation à froid pour vérifier leur pertinence et le degré d'atteinte des objectifs tracés.

En 2019, les actions de formations effectuées s'élèvent à 23 et auxquelles 125 participants ont en bénéficié durant cette période.



## ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ (ORGANIGRAMME)



# CONTROLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES



# SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

## Description Générale

### Le Contrôle Interne

Attijari Leasing a poursuivi en 2019 son plan de renforcement du dispositif de contrôle. Elle a, d'abord, amélioré la couverture des métiers en déployant le système de surveillance permanente dans les Process métier, à savoir commercial et recouvrement et au niveau du process Vente matériel récupéré.

Un nouveau contrôleur de deuxième niveau a été désigné, et ce, pour une meilleure maîtrise des risques auxquels ces métiers sont exposés. Cela est complété par un programme de formation, au sein des différents départements, animé par la direction du Contrôle Interne.

### La conformité réglementaire

- Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

La lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichi par :

- La mise en place d'une auto-évaluation des mesures prises pour identifier, comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels Attijari Leasing est exposée, en tenant compte des facteurs de risques tels que le profil des clients, les pays ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution.
- Elaboration de la cartographie des risques LAB-FT avec un plan d'action approprié.
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle au quotidien du dispositif à travers l'évaluation périodique par le biais des alertes et des indicateurs.

- La conformité réglementaire

Des nouvelles mesures de diligence ont été prises pour se conformer aux exigences réglementaires :

- La mise en place d'un arsenal de procédures internes renforçant les mesures de vigilance à l'égard des clients et des transactions notamment celles régissant le gel des avoirs des terroristes.
- La mise à jour du manuel des procédures LAB-FT et de la politique d'entrée en relation.
- Assistance et conseils aux différentes structures de Attijari Leasing pour se conformer à la réglementation et aux bonnes pratiques.

Par ailleurs, Attijari Leasing considère que la formation est le pilier indispensable et garant de l'efficacité de son dispositif LAB. Dans ce cadre, le choix a été fixé sur l'accompagnement continu du personnel au sujet des vigilances nécessaires à observer à l'égard de la gestion courante des transactions et des relations. Les actions de formation et de sensibilisation ont été consolidées à tout le personnel et à distance via la plateforme e-learning.

D'autres actions de formations ciblées ont été effectuées pour se conformer aux exigences réglementaires notamment la circulaire BCT 2017-08 du 19 septembre 2017 relative au renforcement des règles de contrôle interne en matière de gestion du risque LAB-FT (Lutte Anti-blanchiment et contre le Financement du Terrorisme) et la directive CTAF N° 2018-10 portant identification du bénéficiaire effectif.



## Le Contrôle Périodique

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3<sup>ème</sup> ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux. Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.

Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité audité sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités de Attijari Leasing et de ses Agences.

L'Audit Général exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne. Par ailleurs, l'année 2019 a démarré par la mise en place d'une nouvelle organisation en interne aboutissant au rattachement de l'entité d'Audit Interne de Attijari Leasing fonctionnellement à l'Audit Général ABT.

## Les Principaux Risques auxquels la société est exposée

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

### a- Le risque de taux

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque centrale 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires) ;
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché :

En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

En second lieu, à proposer progressivement les nouveaux financements à taux variables indexés sur le TMM, en commençant par les contrats immobiliers fin 2018.

### b- Le risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagement de Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société dont la composition et les attributions sont décrites ci-dessus.



## c- Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique.

Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchissement...).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès de Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès de Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès de Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau de Attijari Leasing (révisables périodiquement).

L'année 2019 a été marquée aussi par la mise en place de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permettra à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari bank pour l'année 2020.

## d- Le risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- \* La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels
- \* Le recensement des incidents avérés
- \* Les indicateurs de suivi des risques opérationnels

L'activité gestion globale des risques de Attijari Leasing a été consolidée par le lancement du projet de suivi des risques opérationnels au cours de l'année 2019. En effet, ce projet nous a permis d'établir une cartographie des différents risques opérationnels de la société et de mettre en place un outil de suivi permettant la remontée des incidents et leurs traitements selon les approches et les standards du groupe Attijari bank.

Le projet a été axé sur :

- \* **L'Identification des risques affectés aux activités**
- \* **L'Évaluation du Risque Brut**
- \* **L'Appréciation des contrôles mis en place**
- \* **L'Évaluation du Risque Résiduel**

Le suivi ainsi que les plans d'actions résultant de ce projet et destinés à contenir les risques identifiés et répertoriés sont en cours de mise en place.



# LES PARTIES LIÉES



## INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

### Identification des parties liées

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des Viandes et d'Élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

Le détail des opérations est porté au niveau des notes aux états financiers de la société.



# RAPPORT FINANCIER



# RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

## Référentiel comptable

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** », arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société «**Attijari Leasing**», et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

## Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

### Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

### Unité monétaire

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** » sont libellés en Dinar Tunisien.

## Sommaire des principales méthodes comptables

### Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.



Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
  - (i) le preneur
  - (ii) une personne liée au preneur ; ou
  - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.



### Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.



Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2- Actifs incertains</b>	<b>20%</b>
<b>B3- Actifs préoccupants</b>	<b>50%</b>
<b>B4- Actifs compromis</b>	<b>100%</b>

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT.

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

### Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

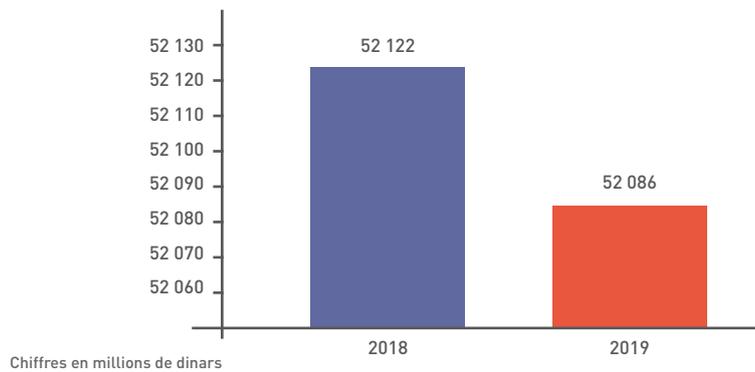


## Evolution des résultats et des capitaux propres propres

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 présentent un total bilan de 552.750 MDT contre 592.960 MDT en 2018 ; une diminution de 6.78%.

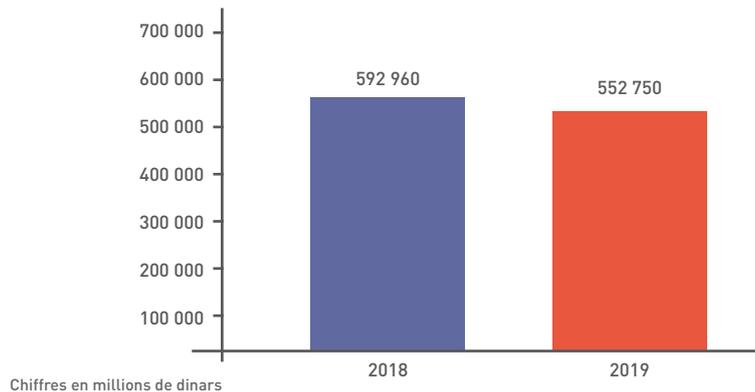
Le résultat net de Attijari Leasing pour l'exercice 2019 (3.455 MD) a baissé de 28.23% par rapport à 2018 (5.593 MD), baisse expliquée principalement par le renchérissement du coût des ressources financières et l'augmentation des impayés spécialement le secteur du BTP ayant impacté le produit net de leasing de l'exercice 2019.

### Variation des capitaux propres



Diminution des capitaux propres de 0.07%.

### Evolution du total bilan



Diminution du total bilan de 6.78%.



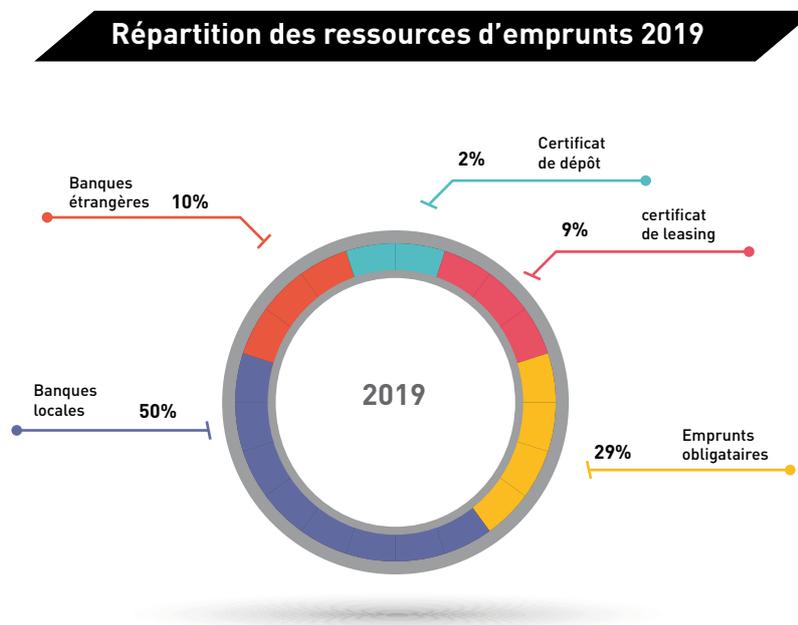
Le volume des capitaux propres de la société s'est établi à 52.086 MDT au 31 12 2019 contre 52.122 MDT à fin 2018, soit une baisse de 36 MDT.

Le total bilan de la société s'est établi à 552.750 au 31 12 2019 contre 592 .960 MDT à fin 2018, soit une diminution de 40.21 MDT.

## Evolution des ressources

L'encours des ressources de la société s'est établi à 435.981 MDT fin décembre 2019 contre 469.014 MDT à fin 2018, enregistrant ainsi une diminution de 33.033 MDT équivalent à une baisse de 7.04% par rapport à 2018.

Sa répartition par catégorie se présente à fin 2019 comme suit :



## Créances sur la clientèle

L'encours des crédits nets à la clientèle a été porté à 490.151 MDT au terme de 2019, enregistrant une diminution de 7.94% par rapport à 2018 532.406 MDT, s'expliquant principalement par le fléchissement de l'activité de financement leasing en 2019.

## Portefeuille titres

Le portefeuille de participation de la société s'est établi à 14.050 MDT à fin 2019 contre 12.419 MDT en 2018, suite au réinvestissement exonéré de 2.5 MD auprès de la société Attijari SICAR.



## Immobilisations

Les immobilisations nettes propres à la société ont enregistré une diminution de 2.66% pour s'établir à 4.360 MDT à fin 2019 contre 4.479 MDT à fin 2018.

Cette diminution s'explique par la cession du matériel du transport et la diminution de l'amortissement de la construction.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations et des amortissements réalisés en 2019 :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements & provisions					Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	prise /CESSIO	Mises en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	274 979	122 730	-	-	397 709	264 696	27 492	-	292 188	-	105 520	
Logiciels en cours		118 024	25 830	-	-	143 854	-	-	-	-	-	143 854	
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>393 003</b>	<b>148 560</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>541 562</b>	<b>264 696</b>	<b>27 492</b>	<b>-</b>	<b>292 188</b>	<b>-</b>	<b>249 374</b>	
Terrain	-	949 160	-	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160	
Construction	5,0%	4 329 042	44 234	-	-	4 373 276	2 066 450	218 359	-	2 284 809	-	2 088 467	
Matériel de transport	20,0%	560 163	-	20 900	-	539 263	360 571	99 828	20 900	439 499	-	99 764	
Installations générales	10,0%	931 773	104 537	-	-	1 036 310	561 045	52 830	-	613 875	-	422 436	
Mobilier de bureau	20,0%	218 995	12 171	-	-	231 165	172 031	15 637	-	187 668	-	43 497	
Matériel informatique	33,3%	296 870	22 168	-	-	319 038	230 384	36 411	-	266 795	-	52 243	
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	-	130 482	130 481	-	-	130 481	-	0,000	
Immobilisations hors exploitation		555 509	-	-	-	555 509	-	-	-	-	100 000	455 509	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>7 971 992</b>	<b>183 110</b>	<b>20 900</b>	<b>-</b>	<b>8 134 202</b>	<b>3 520 963</b>	<b>423 064</b>	<b>20 900</b>	<b>3 923 128</b>	<b>100 000</b>	<b>4 111 075</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>8 364 995</b>	<b>331 669</b>	<b>20 900</b>	<b>-</b>	<b>8 675 765</b>	<b>3 785 659</b>	<b>450 557</b>	<b>-</b>	<b>4 215 316</b>	<b>100 000</b>	<b>4 360 449</b>	

## Résultat d'exploitation

Les produits nets **PNL** ont enregistré une baisse de 4.84% pour s'établir à 17.664 MDT à fin 2019 contre 18.562 MDT en 2018.

Le résultat brut d'exploitation **RBE** avant provisions s'est élevé à 7.237 MDT au 31 décembre 2019 contre 8.719 MDT au 31 décembre 2018.

Le résultat net de l'exercice **RN** s'est établi à 3.455 MDT.





**ECC MAZARS**  
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
 Les Berges du Lac  
 1053 Tunis  
 Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
 E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir  
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
 1053 - Les berges du Lac  
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
 MF : 587570 N/A/M/000  
 www.deloitte.tn

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

**Messieurs les Actionnaires de la société Attijari Leasing,**

### **I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 52 086 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 455 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.



## La prise en compte des revenus de leasing

### Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élevaient au 31 décembre 2019 à 53 963 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.



## Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 194 KDT .

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.



## II- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



### III- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Effacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

#### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 06 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS  
Borhène CHEBBI



Cabinet MS Louzir - Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Sonia KETARI LOUZIR



**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
MF : 587570 N/A/M/000  
www.deloitte.tn

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

#### Messieurs les Actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

##### Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte de Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;

Un prélèvement de 10% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 443 DT HTVA.



### **Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari Finances Tunisie**

Attijari Leasing a conclu en date du 18 mai 2019, un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances Tunisie perçoit :

Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2019 et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;

Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription;

La charge jusqu' au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à 160 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 31/01/2020.

### **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

#### **Conventions conclues avec Attijari bank**

##### **Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 284 961 DT HTVA.



**Convention de mise à disposition**

Attijari bank affecte au profit de Attijari Leasing trois cadres dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari bank s'élève 627 452 DT HTVA.

**Convention de prestations de services avec Attijari bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 82 191 DT HTVA.

**Convention avec Attijari Intermédiation**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari Intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

**Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie***Contrat de location d'immeuble*

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.



Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à 57 569 DT HTVA.

*Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari*

### **Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

#### *FCR Attijari Leasing 1*

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

#### *FCR Attijari Leasing 3*

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 138 DT HTVA.



#### *FCR Attijari Leasing 4*

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 157 DT HTVA.

#### *FCR Attijari Leasing 5*

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 780 DT HTVA.

#### *FCR Attijari Leasing 6*

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 900 DT HTVA.



### FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition de Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte de Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 453 DT HTVA.

### Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

### Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	-	-	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	-	2 000 000	1 500 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>117 257 900</b>	<b>143 500 000</b>	<b>130 707 888</b>	<b>130 050 012</b>

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.



### Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
  - En vertu des termes de la décision de détachement de Attijari bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2019
Avantage à court terme	243 440	46 365	120 000	120 000

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 032 DT, soit un salaire brute de 192 408 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés.



Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 06 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS**  
**Borhène CHEBBI**



**Cabinet MS Louzir - Membre de**  
**Deloitte Touche Tohmatsu Limited**  
**Sonia KETARI LOUZIR**



**BILAN****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(UNITE : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIF</b>			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	19 468 977	6 772 669
Créances sur la clientèle de Leasing	5	490 150 974	532 406 159
Acheteurs factorés	6	13 177 730	12 835 082
Portefeuille de placement	7	4 780 280	15 711 550
Portefeuille d'investissement	8	14 049 595	12 419 481
Valeurs immobilisées	9	4 360 448	4 479 336
Autres actifs	10	6 761 686	8 336 122
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>552 749 690</b>	<b>592 960 399</b>
<b>PASSIF</b>			
Concours bancaires	11	573	573
Dettes envers la clientèle	12	8 183 787	8 352 559
Comptes courants des adhérents	6	2 418 056	2 006 165
Emprunts et dettes rattachées	13	444 928 340	478 489 185
Fournisseurs et comptes rattachés	14	41 437 948	48 024 189
Autres passifs	15	3 695 264	3 965 060
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>500 663 968</b>	<b>540 837 731</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		18 285 525	16 638 707
Résultats reportés		2 845 307	2 390 570
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de la période		3 454 890	5 593 391
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	16	<b>52 085 722</b>	<b>52 122 668</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>552 749 690</b>	<b>592 960 399</b>



## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(UNITE : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>85 076 267</b>	<b>76 263 352</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 792 986	10 697 376
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	70 531 891	62 893 472
Engagements de factoring	3 751 390	2 672 504
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>663 371 348</b>	<b>706 331 338</b>
Garanties reçues	22 236 663	19 184 614
Intérêts à échoir sur contrats actifs	83 489 424	87 055 575
Valeurs des biens, objet de leasing	557 645 261	600 091 149
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>16 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	16 000 000	3 000 000



**ETAT DE RESULTAT**

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(UNITE : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus de Leasing	17	53 962 868	51 932 865
Revenus de Factoring	18	2 168 748	1 811 871
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>56 131 616</b>	<b>53 744 736</b>
Autres produits d'exploitation	19	2 668 033	2 576 293
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>58 799 649</b>	<b>56 321 029</b>
Charges financières nettes	20	(41 791 630)	(38 265 028)
Commissions encourues	30	(284 961)	(333 000)
Produits des placements	21	940 820	839 023
<b>PRODUIT NET LEASING</b>		<b>17 663 878</b>	<b>18 562 024</b>
Charges de personnel	22	(7 034 073)	(6 443 231)
Autres charges d'exploitation	23	(2 924 257)	(2 938 325)
Dotations aux amortissements	24	(468 932)	(461 277)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(10 427 262)</b>	<b>(9 842 833)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>7 236 616</b>	<b>8 719 191</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 193 739)	(1 530 268)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(135 100)	(30 371)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 907 777</b>	<b>7 158 552</b>
Autres gains ordinaires	27	492 316	246 744
Autres pertes ordinaires	28	(9 110)	(1 444)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>4 390 984</b>	<b>7 403 852</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(862 191)	(1 584 154)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>3 528 793</b>	<b>5 819 698</b>
Eléments extraordinaires	29	(73 903)	(226 307)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 454 890</b>	<b>5 593 391</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,256</b>	<b>2,034</b>



## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(UNITE : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	348 382 933	340 734 173
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	55 783 823	49 481 528
Financements des adhérents	31	(53 436 239)	(46 370 713)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(244 783 734)	(303 400 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 784 039)	(10 342 811)
Intérêts payés	34	(42 247 256)	(37 162 422)
Impôts et taxes payés	35	(14 112 796)	(7 281 012)
Autres flux de trésorerie	36	13 226 731	(14 506 928)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>52 029 423</b>	<b>(28 849 056)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(331 669)	(1 112 119)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	23 800	23 728
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 500 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 807 869)</b>	<b>(3 588 391)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16		
Dividendes et autres distributions	40	(3 491 836)	(3 422 732)
Encaissements provenant des emprunts	13	193 110 000	275 509 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(191 143 410)	(234 482 261)
Flux liés au financement à court terme	13	(35 000 000)	(3 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(36 525 246)</b>	<b>34 604 007</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>12 696 308</b>	<b>2 166 560</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	41	<b>6 772 096</b>	<b>4 605 536</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	41	<b>19 468 404</b>	<b>6 772 096</b>



# LES RÉSOLUTIONS



## PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE ATTIJARI LEASING À TENIR LE LUNDI 29 JUIN 2020

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

**1-** Approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

**2-** Approuve la convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2019 avec Attijari SICAR en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

**3-** Approuve le contrat conseil conclu en mai 2019 avec Attijari Finances au titre de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

**4-** Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....



**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Montants en DT

Proposition Affectation du Résultat 2019	
Résultat Net 2019	<u>3 454 890</u>
Report à Nouveau	2 845 307
<b><u>Bénéfice disponible</u></b>	<b><u>6 300 197</u></b>
Réserves spéciales réinvestissements	<u>2 000 000</u>
Dotations à un Fonds Social	<u>200 000</u>
<b><u>Report à Nouveau</u></b>	<b><u>4 100 197</u></b>

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2020 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2020 à 15 mille dinars nets.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

